



Choix du notaire

Par jacheteunemaison

Bonjour,

Lors de l'achat d'une maison, le notaire de l'acquéreur a refusé que je demande les services de mon notaire pour la rédaction de l'acte de vente, En a-t-il le droit ? Que puis-je faire ?

Merci d'avance pour la réponse.

Par Nihilscio

Bonjour,

L'acheteur et le vendeur peuvent avoir chacun leur propre notaire. Les deux notaires s'entendront pour déterminer qui des deux rédigera l'acte de vente. C'est souvent celui de l'acquéreur.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'y a pas lieu de demander une quelconque autorisation. Chacun peut avoir son propre notaire.

Par Isadore

Bonjour,

Le notaire de l'acquéreur ne peut empêcher un confrère chargé par le vendeur de se mêler de la transaction. Ne lui demandez pas son avis, missionnez votre propre notaire qui si nécessaire se chargera des explications avec son collègue.